



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 20.02.2025 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 20.02.2025 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : MM. M. VIALLET. MC. COUTURIER P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.

Absents excusés : C. GROSGURIN (donne son pouvoir à JF. JOLY). E. LEE (donne son pouvoir donné à S. JUHEN)

Secrétaire de séance : G. LEGAY

Ouverture de la séance à 19h dans la salle du conseil de MIJOUX

NUMERO	OBJET	DECISION
2025.006	Forêts communales, bilan 2024 et approbation du programme prévisionnel d'actions de l'ONF	approuvée
2025.007	Choix de l'acquéreur de l'ancien bureau de tabac et fixation du prix de mise en vente de celui-ci	approuvée
2025.008	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gîte la Montagne	approuvée
2025.009	Approbation du compte financier unique 2024	approuvée
2025.010	Affectation du résultat 2024	approuvée

2025.011	Modification du tableau des emplois et des effectifs	approuvée
2025.012	Modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	approuvée

Mijoux, le 26.02.2025

Martine VIALLET, maire